

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 57

Quorum : 29

Présents : 45

Absents : 12

Pouvoirs : 11

Votants : 56

L'An deux mil vingt-six,

Le 9 septembre à 19h00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire

Étaient présents :

- | | | |
|------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1. Arnaud-Rodrigue ADONON, | 16. Nathalie FAUVEL, | 32. Michel MOISY |
| 2. Elise ALVES-CERDEIRA, | 17. Daniel FOUCHER, | 33. Véronique MONFILLIATRE, |
| 3. Stéphanie APOSTOLY, | 18. Ophélie GAVELLE | 34. Patrice NOEL |
| 4. Xavier BALAGUERIE, | 19. Thomas GREUET | 35. Eric OTTENWALTER |
| 5. Tony BARBIER, | 20. Victoria GUILABERT | 36. Catherine PILTON, |
| 6. Guillaume BERTRAND, | 21. Jihen HAMMAMI | 37. Laura PONTY |
| 7. Bruno BLAHIC | 22. Isabelle HAUTEMER, | 38. Bruno QUEMENER, |
| 8. Emmanuel BOURDON | 23. Pascal HEMET, | 39. Claire REGNOUF, |
| 9. Angéline BYLYKBASHI, | 24. Patrick HERICHE, | 40. Fabien RICHARD |
| 10. Fabrice CAUDY, | 25. Michel JOUYET, | 41. Isabelle RIHOUEY, |
| 11. Fernand CHANSEAUME, | 26. Cathy KOMORNICZAK, | 42. Marie ROUSSEAU |
| 12. Catherine CREPIN-LEPAGE, | 27. Emmanuelle LAVAL, | 43. Michèle SEMBEL, |
| 13. Natacha DE BEAUDRAP, | 28. Stéphanie LEPINE | 44. Nathalie SENECAI |
| 14. Sandrine DRUAIS, | 29. Marion LERIGOLEUR, | 45. Jean-Philippe TROUILLET |
| 15. François EVRARD, | 30. Paul MERCIER, | |
| | 31. Catherine MIKLARZ | |

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Sébastien ANDRIEUX donne pouvoir à Isabelle RIHOUEY
Richard CARILLET donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Patricia DARBO donne pouvoir à François EVRARD
Rénald DELALIN donne pouvoir à Natacha DE BEAUDRAP
Bernard DURDANT donne pouvoir à Patrick HERICHE
Jennifer FAIRBANK donne pouvoir à Emmanuelle LAVAL
Lucie LOISTRON donne pouvoir à Tony BARBIER
Eric PORTIER donne pouvoir à Catherine CREPIN-LEPAGE
Michel OZANNE donne pouvoir à Michel JOUYET
Lisa PEPE donne pouvoir à Stéphanie APOSTOLY
Alain RIOU donne pouvoir à Cathy KOMORNICZAK

Étai(en)t absent(e)s : Benjamin LE CARNEC,

Secrétaire de séance : Isabelle HAUTEMER

N° DEL-2026-092 : Cession des parcelles 297, 299 et 295 – Forêt-la-Folie

Par délibération du 2 juillet 2025, le conseil municipal a décidé des nouvelles modalités de mise en vente des parcelles 257 C 104, 257 D 297 et 257 D 201 à Lébécourt. Le lot 2 sur la parcelle 257 D 297 a été mis en vente à 45 000€.

Par délibération n°DEL-2026-063, le lot 2 avait été cédé mais finalement les acheteurs potentiels se sont retirés. Cette délibération est donc caduque.

Une offre d'achat de Madame LEMERCIER et Monsieur LOISEAU a été reçue concernant les lots 2, 5 et 6 à hauteur de 62 050€.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la proposition d'achat formulée par Madame LEMERCIER et Monsieur LOISEAU ;

Vu l'estimation faite par le pôle d'évaluation domaniale le 30/04/2025 (n°23152835) ;

Vu la délibération n°DEL-2025-043 indiquant les nouvelles modalités de mise en vente des parcelles à Lébécourt et notamment la parcelle 257 D 297 lot 2 d'une superficie de 1000m² ;

Vu le plan de division des parcelles 257 D 297, 299 et 295 ;

Vu l'arrêté du maire de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable n° DP 27213 22 A0114,

Vu l'avis favorable de la commission ad hoc ;

Considérant que les communes de plus de 2000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession ;

Considérant l'avis des domaines qui a fixé la valeur du lot à 45 000€ ;

Considérant que la délibération n° DEL-2025-043 a mis en vente le lot 2 de la parcelle située rue des Andelys à 45 000€ ;

Considérant l'arrêté de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable (DP n° DP 27213 22 A0114) – lotissement et autres divisions foncières non soumis à un permis d'aménager ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accepter l'offre d'achat reçue ;

Après avoir voté, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles 257 D 297 lot 2, D 299 et 295, situées rue des Andelys, dans le hameau de Lébécourt, village de Forêt-la-Folie, Vexin-sur-Epte pour une superficie de 1000m² au prix net vendeur de 62 050€ à Madame Emma LEMERCIER et Monsieur LOISEAU sous réserve de l'adhésion des acquéreurs à la clause anti spéculative visant à maintenir l'unité foncière du bien pendant une durée de cinq années ;
- **DE DIRE** que la délibération n°DEL-2026-063 est caduque ;
- **DE DIRE** que les frais, taxes et honoraires afférents à la vente (notamment les frais de notaires) seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE DIRE** que cette cession se concrétisera par un acte notarié et qu'en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur le maire, la commune sera représentée par un élu dûment mandaté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, un élu dûment mandaté à signer tous les actes relatifs à cette cession, et notamment pour intervenir lors de la régularisation des actes authentiques de compromis de vente et de vente.

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le 22/09/2026

Et de la télétransmission
en Préfecture le 16/09/2026

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 027-200057685-20260909-DEL_2026_092-DE

